



REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

29 AVR. 2024

ARRIVÉE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2024 à 19h00

- Date de convocation : 19 avril 2024

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Chantal ANDRIEUX

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à M. LOCHON), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DELIBERATION N° 19/2024 – FONDS VERT DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE LOISIRS

La commune prévoit la mise en œuvre d'un projet d'hébergement touristique sur les parcelles ZB 21, 22 et 23 (ex. terrain de football) dont elle dispose qui est dévolue principalement à des usages de loisirs et de sport.

La parcelle est enclavée sur sa périphérie : au nord par le site industriel ACO, à l'est par la RD 313, au sud par le quartier d'habitations Les Barillets.

L'actuelle végétation est ancienne et partiellement dégradée. Afin de traiter les nuisances sonores, visuelles et de limiter les co-visibilités dans le cadre du projet, un important traitement paysager est nécessaire.

Après examen, le devis de l'entreprise GUITRA Jardins pour un montant de 57 390 € HT est retenu.

Une première demande d'aide financière a été déposée auprès du Département en septembre 2023 (DL n° 33/2023).

M. le Maire souhaite déposer une seconde demande de subvention au titre des aides proposées par le Fonds Vert dans le cadre de la mesure « Adapter les territoires au changement climatique – Renaturation des villes et des villages »

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au chapitre dépense d'investissement chapitre 21.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

